Rapport financier 2023

Le budget 2023 présente une remontée du nombre de nouveaux/ nouvelles adhérent. es dans un contexte global de stagnation du nombre total et une poursuite de l'augmentation du montant des dons. En décembre 2022, le montant total des cotisations des adhérent. es était juste supérieur à celui des dons. A la fin de l'année 2023, le montant des dons est supérieur aux cotisations des adhérent.es : 543.681 € contre 444.330 €.
Parallèlement, les dépenses ont progressé légèrement. Cette situation génère un résultat excédentaire avant répartition de 62.841 € et de 2.841 €, après affectations aux réserves spécifiques (FD).

Recettes
Le nombre de donateurices en prélèvement automatique mensuel a augmenté de 19 % en 2023, passant à 692 en fin d'année, pour un montant global annuel de 110.749 €, soit 20 % du montant global des dons. Néanmoins, notons que la progression des donateurs mensuels ne limite pas celle des dons ponctuels de décembre qui ont encore fortement augmenté en 2023 par rapport à 2022 de 24 % à 169.646 €. Les dons du mois de décembre représentant encore près de 40 % des dons ponctuels de l'année.

Les dons des CLs ont été bien supérieurs à nos prévisions 43.341 € proche du chiffre de 2022, contre 15.000 € prévus, traduisant la fermeture de plusieurs CLs mais aussi des dons qui correspondent à des CLs dont l'activité a baissé et qui reversent des sommes peu utilisées.

L'objectif en termes de nombre d'adhérent.es à 9.000 n'est pas atteint, nous sommes à quelques unités au-dessus du nombre d'adhérent.es 2022, soit 8.476... mais l'objectif était un peu trop ambitieux : après plusieurs années de baisse du nombre de nouveaux adhérents, la base de renouvellement se réduit mécaniquement même avec un taux de renouvellement élevé. Grâce à la campagne retraites et dans une moindre mesure la campagne 25 ans, le nombre de nouveaux/ nouvelles adhérent.es s'est redressé : 1.326, soit 57 % de plus qu'en 2022, et 13 % de plus qu'en 2021. Malgré cette stagnation globale des recettes d'adhésion, le déficit par rapport au budget prévisionnel sur cette ligne est limité, parce que la cotisation moyenne continue d'augmenter et s'établit à 52 €.

Les dons poursuivent l'augmentation de ces dernières années 543 681 €, supérieurs aux montants des deux années précédentes : 444.679 € en 2021 et 508.829 en 2022. Cette augmentation s'appuie en partie sur la croissance des dons en prélèvement mensuel et aux dons du mois de décembre. Les abonnements à Lignes d'Attac s'élèvent à 102.932 € en 2023. Les autres recettes se constituent de vente d'ouvrages et de Matériels Militants (36.203) de subventions publiques (29.832) et 176.743 € de subventions d'autres partenaires dont la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) 60.000 €.
Les recettes globales s'élèvent à 1.562.553 €.

Dépenses
Parallèlement, les dépenses ont progressé du même niveau que les recettes et s'élèvent à 1 559 711 €, y compris les dotations aux fonds dédiés et aux amortissements.
Le 1er poste de dépense est la masse salariale, qui progresse soit 733.126 € (y compris les cotisations et taxes), représentant près de 47% des dépenses. Conformément à l'orientation adoptée fin 2022, l'augmentation des ressources a permis de recruter un 10ème salarié en CDI à plein temps (Louis). L'association a conclu quatre ruptures conventionnelles en 2023 (dont 3 en tout début d'année 2023).

Les frais généraux ont progressé de 11 % à 172.000 €. Ce poste connaîtra une nouvelle augmentation en 2024, correspondant au déménagement de l'association à Montreuil dans des locaux plus vastes et fonctionnels. Les dépenses liées à la vie associative sont en baisse car l'année 2023 n'était pas une année élective contrairement à 2022, celles de communication et liées aux évènements sont aussi en baisse alors que celles liées aux campagnes et aux réseaux de mobilisations ont progressé.

Cette situation génère un résultat excédentaire avant répartition de 62 841 € dont 60 000 affectés aux réserves spécifiques (FD) et 2.841 € à la réserve courante.

Réserves et affectations
Nous proposons l'affectation aux réserves spécifiques comme suit :
- réserve pour les investissements en informatique et numérique : 15.000 €
-réserve pour les primes d'intéressement de l'équipe salariée : 10.000 €
- réserve pour préparer un déménagement du siège en 2024 : 15.000 €
- réserve salarié.e.s (provisions pour départ en retraite, rupture conv. et tuilage des départs) : 15.000 €
- réserve pour les frais juridiques : 4.000 €
- réserve mouvements sociaux : 16.000 €
Réserves après affectation :
- 63.347 € réserves courantes
- 36.389 € réserves salarié.e.s (provisions pour départ en retraite, rupture conv. et tuilage)
- 15.072 € Frais juridiques
- 60.125 € mouvements sociaux
- 19.292 € Fonds des comités locaux
- 15.007 € informatique numérique
- 37.000 € déménagement
- 11.058 € Intéressements/Primes

Le rapport 2023 du CAC est disponible sur notre site : https://l.attac.org/cac2023

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de commissaire aux comptes titulaire ont expiré en 2023, après la délibération de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
Le mandat de commissaire aux comptes titulaire confié à la société « CGEC et SERVAL et Associés », étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices.
Les fonctions du commissaire aux comptes titulaire expireront après la délibération de l'Assemblée Générale ou de l'organe compétent qui statuera sur les comptes du sixième exercice, c'est-à-dire l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2029 en l'état de la périodicité des exercices.
Le commissaire aux comptes dont le mandat a été ainsi renouvelé a déclaré qu'il accepte ce renouvellement de son mandat et qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercer.